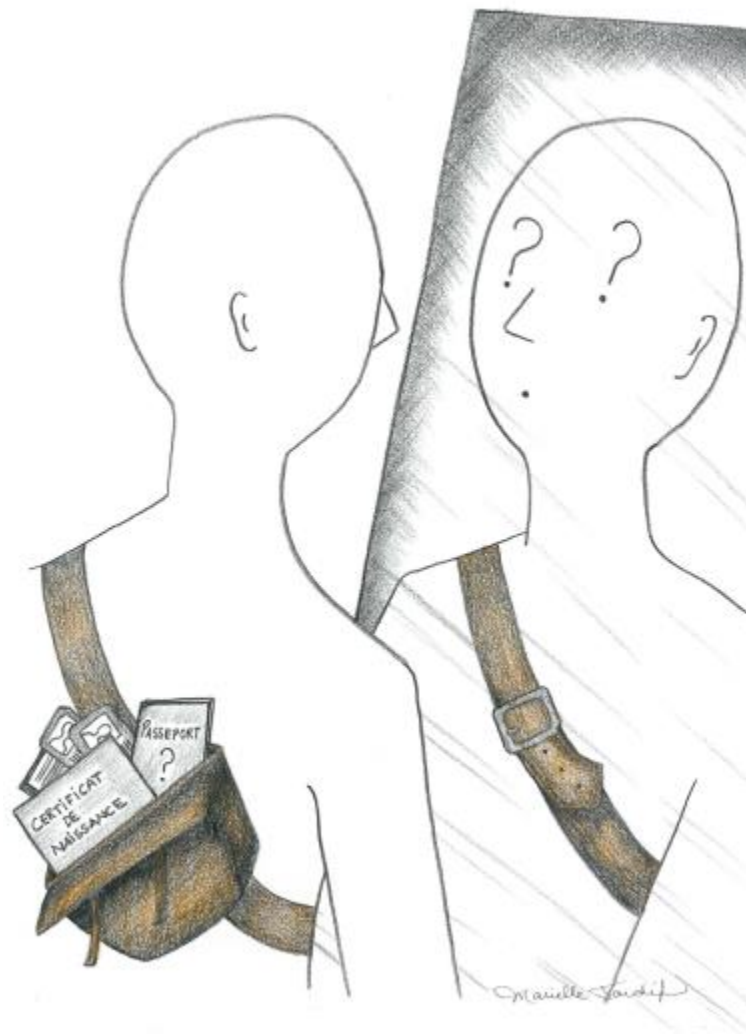


# La Cigogne

*LA QUÊTE DES ORIGINES*



Fédération des Parents Adoptants du Québec

Hiver 2021

Tôt ou tard, plusieurs adoptés souhaiteront en savoir davantage sur leurs origines parce que celles-ci font partie de leur identité. Leur quête, souvent éprouvante, exige une bonne préparation et un accompagnement soutenu. Elle peut aussi faire vivre différentes émotions aux adoptants. Enfin, elle implique le respect de certaines règles en matière d'accès à l'information et de retrouvailles. C'est ce que vous découvrirez dans ce numéro.

#### **Illustration de la couverture**

- Marielle Tardif

#### **Rédaction**

- Annie Fillion
- Anne-Marie Morel

#### **Révision et production**

- Annie Fillion
- Anne-Marie Morel

#### **POLITIQUE**

Les textes, articles, renseignements et publicités publiés dans le présent journal le sont à titre informatif seulement et ne représentent pas nécessairement l'opinion de la Fédération des parents adoptants du Québec (FPAQ) et de ses membres. De ce fait, la FPAQ ou les membres de son conseil d'administration ne peuvent être tenus responsables de quelque façon pour tout dommage ou préjudice encouru par une tierce personne morale ou légale.

***La reproduction d'articles est autorisée à condition d'en mentionner la source.***

#### **Remerciements**

Un immense merci à notre collaboratrice anonyme et à Liette Robin pour leurs vibrants témoignages.

#### **Fédération des parents adoptants du Québec**

426, de Courchevel, Laval, Québec, H7N 5M6

Téléphone : 450-933-0924

Courriel : [fpaq.info@gmail.com](mailto:fpaq.info@gmail.com)

Site Web : [www.fpaq-adoption.ca](http://www.fpaq-adoption.ca)

FB : [www.facebook.com/AdoptionFPAQ](https://www.facebook.com/AdoptionFPAQ)

## Table des matières

Chercher une part de soi .....	4
La Loi 113, qu'est-ce que ça change? .....	5
Pour l'adoption au Québec.....	5
Pour l'adoption à l'international .....	6
Des ajustements réclamés à la Loi .....	7
Des démarches sans les adoptants dès 14 ans.....	8
Séminaire <i>Recherche des origines internationales</i> : comme si vous y étiez ou presque ! .....	10
De l'histoire de l'adoption au Québec à la recherche des origines en adoption internationale .....	10
L'évolution de l'adoption et la recherche des origines au fil du temps, la perspective internationale. ....	11
La dimension légale et pratique de la recherche des origines. ....	12
Défis et enjeux psychologiques. ....	13
Rethinking Adoption in the 21st Century: Shifting the Paradigm from "Child Placement" to "Family Success". A Need to Know: The Importance of Origins. ....	14
Effets juridiques de l'adoption et identité.....	15
The transnational adoption paradox: Thinking about family as a normative experience. ...	15
Effet du conflit de loyauté sur les retrouvailles. ....	16
L'enveloppe culturelle dans la configuration identitaire. ....	17
Le soutien et l'accompagnement avant, pendant et post-retrouvailles .....	17
La recherche des origines et les retrouvailles à l'heure du numérique : avancées et préoccupations. ....	18
The Wild, Wild, Web: A Vital Part of Rethinking Adoption in the 21st Century. The Historic Impact on Adoption Of the Internet, Social Media and DNA. ....	19
Quand l'application de la Loi devient floue, l'éthique reprend-elle sa place ? .....	19
Évolution de l'adoption et de la recherche des origines. ....	20
Entamer une démarche de recherche des origines .....	20
Bénéficier d'un soutien par les pairs .....	21
Quand le destin reste maître de tout ! ( <i>témoignage</i> ) .....	21
Se retrouver ou se perdre ? ( <i>témoignage</i> ) .....	24
La famille tout court ( <i>témoignage</i> ) .....	26
Votre prochain numéro .....	27

## Chercher une part de soi

Depuis quelques années, les retrouvailles entre des personnes adoptées et leurs familles biologiques, de même que les retours aux sources dans le pays ou la communauté d'origine sont régulièrement d'actualité. Dépassant le monde de l'adoption, ces sujets sont abordés au cœur d'émissions de variété, comme *Deuxième chance* à Radio-Canada, dans les journaux et dans des films tels que *Lion*, *Meet me on the bridge* et *Twinsters*. S'intéresser à la quête des origines est ainsi devenu inévitable. Et c'est tant mieux ! L'adopté a eu une vie avant l'adoption : c'est une part de lui que l'on doit reconnaître pour lui permettre de vivre et d'être aimé dans son entièreté.

Au Québec, la recherche des origines touche directement des dizaines de milliers de personnes qui ont été adoptées localement, environ 20 000 adoptés via l'adoption internationale et plus ou moins un millier de Québécois de naissance qui ont été adoptés à l'étranger. Ainsi, de plus en plus d'acteurs sont concernés.

La recherche d'information de nature identitaire ou à des fins de communication préoccupe d'abord les gouvernements, qui veulent assurer un cadre qui respecte les droits de toutes les personnes impliquées et une conservation adéquate des données. À cette fin, le gouvernement du Québec a adopté la Loi 113 intitulée *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements*. Elle est entrée en vigueur le 16 juin 2018 et a changé plusieurs règles en matière de recherche des origines qu'il importe de connaître.

Ensuite, les recherches et les retrouvailles ont des répercussions sur tous les membres de la triade adoptive, ce qui interpelle aussi les professionnels qui les accompagnent. Si de nombreux adoptés s'expriment ouvertement à ce sujet, il semble plus tabou chez les adoptants. Pour certains, le désir de leurs enfants de renouer avec leurs familles d'origine se vit naturellement alors que, pour d'autres, celui-ci ébranle ou crée une ambivalence de sentiments. Comme les émotions négatives ou l'insécurité s'accompagnent de culpabilité et de honte, on opte parfois pour le secret. Afin de contribuer à votre préparation ou de vous permettre d'accueillir vos émotions difficiles si elles se présentent, deux mamans témoignent d'expériences très différentes lors des retrouvailles de leurs filles.

Enfin, de nombreux chercheurs s'intéressent à la question. En mai 2019, la FPAQ a eu le privilège d'assister à un colloque international sur la recherche des origines et de contribuer aux échanges. Afin que vous puissiez découvrir, à votre tour, des professionnels inspirants ou des auteurs que vous aurez envie de lire, nous vous proposons un survol de ces trois jours de conférences.

**Bonne lecture!**



Anne-Marie Morel, présidente de la FPAQ

## La Loi 113, qu'est-ce que ça change?

Anne-Marie Morel

Adoptée le 16 juin 2017 et entrée en vigueur une année plus tard, la *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements* a changé les règles de confidentialité en matière de recherche des origines. Mettant fin à une époque de secret sur les parents d'origine, la nouvelle Loi instaure plutôt une ouverture par défaut des informations identitaires. **L'anonymat des parents biologiques devient l'exception plutôt que la règle.** Ainsi, pour des centaines de milliers d'adoptés ou d'orphelins, celle qu'on appelle communément la Loi 113, a d'abord été perçue comme une avancée majeure qui leur reconnaît le droit de connaître l'identité de leurs parents d'origine.

### Le saviez-vous?

Selon l'article 583.11 de la Loi 113, « il appartient à l'adoptant d'informer l'enfant sur le fait qu'il est adopté. Il lui appartient également de l'informer des règles relatives à la communication de l'identité et de celles relatives à la prise de contact ».

**À l'inverse, par contre, les parents biologiques d'une personne adoptée ne peuvent pas obtenir de renseignements identitaires sur leur enfant à moins que l'adopté y ait d'abord consenti et soit majeur.** Pour ce faire, l'adopté doit compléter le formulaire de *Retrait d'un refus à la communication de l'identité et d'un refus au contact* et le transmettre au Centre intégré de Santé et Services sociaux (CISSS) où a été prononcé son jugement d'adoption.

### Pour l'adoption au Québec

Les personnes adoptées<sup>1</sup> peuvent **demander à connaître leurs noms et prénoms de naissance et ceux de leurs parents biologiques** dès qu'ils atteignent 14 ans ou avant cet âge avec le consentement de leurs parents adoptifs. Ces renseignements leur seront partagés si les parents biologiques n'ont pas inscrit un refus à la communication de leurs renseignements personnels<sup>2</sup> ou un an après leurs décès s'ils l'ont fait.

Il est aussi possible de **demander un sommaire des antécédents sociobiologiques.** Ce document rassemble les éléments suivants lorsqu'ils sont disponibles au dossier de l'adopté : le prénom usuel de l'enfant avant l'adoption; la date, l'heure et le lieu de naissance; les renseignements médicaux concernant l'enfant et ses parents d'origine; les circonstances entourant l'adoption ainsi que le profil des

### Le saviez-vous?

Tout adopté peut faire des démarches de recherche d'antécédents sociobiologiques et de retrouvailles à l'insu des adoptants dès l'âge de 14 ans.

<sup>1</sup> La demande peut également provenir des adoptants ou des personnes adoptables non-adoptées.

<sup>2</sup> Selon le Mouvement Retrouvailles, environ 2-3 % des parents biologiques ont demandé à ne pas divulguer leurs informations selon des données de 2019. Il s'agit donc d'une minorité.

parents d'origine (âge, état civil, langue, religion, origine ethnique, niveau de scolarité, métier et style de vie).

Enfin, il est possible de **demander les informations permettant de contacter les parents d'origine ou l'adopté majeur qui y a consenti**. Les autorités communiqueront alors avec la personne recherchée pour l'informer de la demande et lui offrir l'occasion de refuser le contact si elle le désire. Autrement, le demandeur obtiendra les renseignements permettant la prise de contact. À noter que si les autorités ne peuvent pas retracer la personne dont l'identité a été dévoilée, un refus au contact est automatiquement inscrit. Celui-ci peut être retiré en tout temps si la personne est retrouvée ou si elle change d'idée après avoir inscrit un refus. Ne pas respecter un refus au contact peut engendrer une poursuite civile.

#### Le saviez-vous?

Ne pas respecter un refus au contact peut engendrer une poursuite civile.

Pour demander des renseignements d'identité ou un sommaire des antécédents sociobiologiques, pour enregistrer un refus de divulgation d'information ou de contact ou encore pour retirer un tel refus, il faut joindre le **CISSS de la région où le jugement d'adoption a été prononcé** (au besoin, votre CISSS local peut vous aider à le trouver) ou l'équipe centralisé **Info-adoption au 1 888-441-7889**.

## Pour l'adoption à l'international

Le Secrétariat à l'adoption internationale (SAI) est responsable des démarches entourant les demandes de renseignements et de retrouvailles faites par :

- les Québécois adoptés à l'international ou dans une autre province canadienne ;
- les enfants nés au Québec puis adoptés à l'étranger ;
- les parents d'origine vivant au Québec dont l'enfant a été adopté à l'international.

En général, les dispositions de la Loi 113 s'appliquent sauf si la loi du pays d'origine de l'enfant interdit la divulgation des renseignements identitaires et/ou les contacts ou encore si elle fixe un âge minimal qui se situe au-delà de 14 ans pour y avoir droit.

Ainsi, pour celles et ceux qui n'ont pas déjà cette information dans la proposition d'adoption, il est possible de **demander l'identité primaire de la personne adoptée (prénom et nom à la naissance) et de ses parents d'origine ou un sommaire des antécédents sociobiologiques disponibles**. Il est également possible de faire une **demande en vue de retrouvailles**.

L'obtention des renseignements et la possibilité de retrouvailles dépend toutefois des pays d'origine : certaines lois étrangères peuvent restreindre les informations partagées et il n'y a pas toujours des registres officiels permettant de localiser les parents d'origine ni la possibilité de répondre aux demandes de recherche.

Les formulaires et l'information sur les services sont disponibles au [adoption.gouv.qc.ca/fr\\_recherche-des-origines](http://adoption.gouv.qc.ca/fr_recherche-des-origines).

**IMPORTANT :** Retracer une famille biologique à l'étranger sans impliquer le SAI peut présenter des risques, dont une possible erreur sur la personne, un abus ou une fraude; l'apprentissage d'informations sensibles inattendues sans bénéficier d'un accompagnement adéquat ou encore le bouleversement de la famille d'origine au point de nuire aux éventuels contacts ou d'engendrer un refus de contacts. Il est toujours prudent d'amorcer les démarches en les contactant.

### **Des ajustements réclamés à la Loi 113**

Au fil du temps, des adoptés et leurs proches (ex. : fratrie, descendants) ont réalisé les limites de la Loi et réclament des changements à celle-ci. Parmi eux, le Mouvement Retrouvailles et le groupe *Les oublié(es) de la Loi 113* soutiennent les personnes qui se sentent lésés.

#### **Le saviez-vous?**

Depuis 2014, le 30 mai est la Journée mondiale pour le droit aux origines.

### ***Élargir les renseignements dévoilés***

Des renseignements comme le lieu et la date de décès d'un parent d'origine ou sa date de naissance ne peuvent être transmis aux adoptés en vertu de la Loi 113. Pourtant, ceux-ci sont publics dans d'autres registres d'archives du Québec alors il ne s'agit pas d'un enjeu de confidentialité. Pour les adoptés, ces dates peuvent avoir une symbolique importante. De plus, ils considèrent que l'État devrait leur donner accès à l'ensemble du dossier d'adoption puisqu'il fait partie de leur histoire.

### ***Renseigner les adoptés sur leur fratrie biologique***

Actuellement, deux membres d'une même fratrie biologique doivent se chercher mutuellement pour que le gouvernement facilite le contact. Or, si l'un ou l'autre ignore l'existence d'une fratrie, les démarches de retrouvailles ne pourront jamais aboutir. Certains demandent ainsi que, au même titre que le parent biologique, l'identité des membres de la fratrie soit dévoilée.

### ***Permettre aux descendants des adoptés décédés d'obtenir les renseignements***

Les renseignements identitaires, biologiques ou médicaux peuvent aussi être utiles aux enfants des personnes adoptées. Certains réclament ainsi que les enfants de personnes adoptées décédées puissent accéder aux renseignements disponibles sur leurs ancêtres.

### ***Réévaluer le processus pour accélérer le traitement des demandes***

Pour certains adoptés plus âgés, le délai de traitement de l'information peut faire une différence entre revoir son parent d'origine ou apprendre un décès. Ainsi, une révision du processus de traitement des demandes est espérée pour réduire les délais avant de recevoir une réponse aux demandes.

## Des démarches sans les adoptants dès 14 ans...

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 113, tout adopté peut faire des démarches de recherche d'antécédents sociobiologiques et de retrouvailles à l'insu des adoptants dès l'âge de 14 ans sauf si, dans le cas de l'adoption internationale, une loi étrangère l'empêche. Cet aspect de la Loi ne faisait pas consensus lors des consultations parlementaires. Plusieurs organismes, dont la FPAQ, avaient partagé leurs préoccupations au gouvernement et suggéré d'attendre la majorité pour autoriser des démarches autonomes de l'adopté. Entre autres, il avait été mentionné que plusieurs adolescents adoptés vivaient une période de grande vulnérabilité identitaire et que certains n'avaient pas, à cet âge, la maturité suffisante pour accueillir toutes les émotions et la confusion qui peuvent accompagner une telle démarche. Le risque de fragiliser la communication ou le lien d'attachement familial dans une période où les frictions peuvent être plus fréquentes avait aussi été évoqué. Cela fut en vain.

La Loi étant désormais adoptée, nous insistons sur **l'importance du processus de préparation et d'accompagnement de l'adopté**, tout particulièrement lorsqu'il est mineur et sans accompagnement. Il est indispensable d'instaurer un **filet de protection** et de **documenter** étroitement les impacts des démarches par des projets de recherche. Par exemple, est-ce que les services aux jeunes adoptés varient selon les régions. Sont-ils suffisants ? Y a-t-il des répercussions négatives sur les adoptés et leurs familles d'origine et adoptive ? Les adoptés sont-ils nombreux à entamer des procédures sans leurs parents à cet âge ? Des réponses devront être fournies à ces questions.

En attendant, l'adoptant a avantage à parler de la question de la recherche des origines avec son enfant avant cet âge. D'une part, cela va lui permettre de remplir sa responsabilité légale d'expliquer les démarches possibles à son enfant. D'autre part, cela va maximiser les chances de pouvoir apporter son soutien ou d'être informé de l'amorce d'une telle recherche pour mieux comprendre les comportements ou émotions de notre enfant. Le fait d'ouvrir une discussion avec son enfant peut aussi réduire le conflit de loyauté qui peut inciter des adoptés à garder leur intention secrète de leurs parents adoptifs, par crainte de leur faire de la peine ou que ceux-ci interprètent qu'il est malheureux avec eux. Si, malgré les échanges ouverts, l'adolescent veut faire ses recherches sans l'adoptant (c'est son droit...), ce dernier aura au moins eu l'occasion d'insister pour qu'il soit accompagné d'une personne de confiance pour le soutenir.



## Les albums d'adoption : consigner des souvenirs, des réactions et les informations apprises

Pour mieux se comprendre, une personne adoptée peut juger utile d'en apprendre davantage sur ses réactions lors du départ du milieu de vie précédant l'adoption, de son arrivée dans sa famille adoptive ou encore, si c'était le cas, après les rencontres avec sa famille d'origine. Faire confiance uniquement à sa mémoire pour préserver de telles informations peut être risqué, car elles peuvent être oubliées ou déformées au fil du temps. De plus, pendant l'attente ou au moment où on leur confie un enfant, il arrive que les adoptants apprennent de l'information informelle sur la famille biologique (un trait physique, par exemple) ou encore sur une des familles d'accueil de l'enfant. Tous ces renseignements font partie de l'histoire de l'adopté et peuvent lui être précieux. Il est judicieux de les noter.

Pour ce faire, on peut utiliser un album d'adoption fait maison ou s'en procurer un. Certains albums sont spécifiques à un pays d'origine alors que d'autres sont plus généraux. Pour l'adoption au Québec, *Ton journal d'adoption* de L'Assembleuse est bien adapté à la réalité des familles banque mixte ; tout comme la version visant les placements à long terme, *Ton journal de vie*. À découvrir !



## Abandon et adoption, résilience et retrouvailles

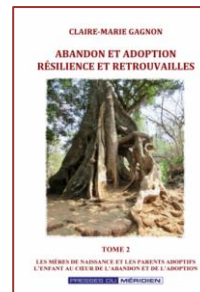
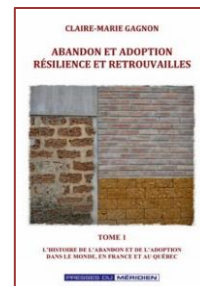
Claire-Marie Gagnon

### ***Tome 1 : L'histoire de l'abandon et de l'adoption dans le monde, en France et au Québec.***

Ce livre présente l'histoire de l'adoption internationale de la fin des années 50 à nos jours, en passant par la transformation opérée par la Convention de La Haye sur la protection des enfants de 1993.

### ***Tome 2 : Les mères de naissance et les parents adoptifs. L'enfant au cœur de l'abandon et de l'adoption.***

Indépendant du tome 1, ce livre assemble une variété de témoignages livrés par les différents membres de la triade adoptive, à divers moments de leur parcours de vie.



## Séminaire *Recherche des origines internationales : comme si vous y étiez ou presque !*

Anne-Marie Morel

**IMPORTANT : malgré le titre du Séminaire, le contenu de plusieurs conférences s'applique à l'adoption au Québec.**

Pour soutenir la quête des origines des adoptés à l'international, la collaboration entre les pays d'origine et d'accueil est essentielle. Il importe aussi de développer les connaissances pour assurer des recherches fiables, une conservation adéquate des données et une transmission humaine de l'information. À ces fins, du 27 au 29 mai 2019, le Secrétariat à l'adoption internationale (SAI) a convié des professionnels et des dignitaires d'une trentaine de pays à un séminaire interdisciplinaire sur la recherche des origines internationales.

La FPAQ a la chance d'y participer et vous présente quelques faits saillants de cet événement. Pour en savoir plus ou avoir accès à la plupart des diaporamas des présentations, consultez le [site du SAI](#)<sup>3</sup>.

### De l'histoire de l'adoption au Québec à la recherche des origines en adoption internationale

#### Conférence de Luce de Bellefeuille

La première loi encadrant l'adoption au Québec date de 1924 et vise à permettre aux enfants « illégitimes », c'est-à-dire non reconnus à la naissance, d'avoir une famille légitime. À partir de cette loi, qui permet les adoptions plénières<sup>4</sup>, une culture de secret et de confidentialité s'ancre dans les normes. On estimait, à l'époque, qu'il s'agissait de la meilleure façon de protéger la mère d'origine et l'enfant. Cette loi amorce une désinstitutionnalisation puisque de moins en moins d'enfants demeurent dans les orphelinats.

Entre 1940 et 1960, environ 3875 adoptions sont prononcées chaque année au Québec. Pendant une dizaine d'années, le Québec est également un « pays » d'origine et un millier de petits Québécois sont adoptés à l'étranger. Ces enfants devenus grands sont nombreux à vouloir retrouver leurs origines chez nous.

#### Le saviez-vous ?

Pendant une dizaine d'années, le Québec a été un « pays » d'origine et des Québécois ont été adoptés à l'étranger.

<sup>3</sup> [http://adoption.gouv.qc.ca/fr\\_programmation#resume-presentations](http://adoption.gouv.qc.ca/fr_programmation#resume-presentations)

<sup>4</sup> Type d'adoption où il y a rupture des liens de filiation d'origine, qui sont entièrement remplacés par la filiation avec la famille adoptive.

À la fin des années 70, l'adoption internationale devient plus populaire. Le SAI est instauré en 1982 pour analyser la situation de l'adoption au Québec. Toutefois, ce n'est qu'en 2004 que le Québec adopte la Loi de mise en œuvre de la Convention internationale de La Haye de 1993, qui vise à assurer des adoptions éthiques, conformes aux lois locales et étrangères, dans l'intérêt de l'enfant. **Comme les pratiques d'adoption ont beaucoup changé au fil du temps, la recherche des origines doit se faire en comprenant que les valeurs ont changé à travers le temps et avec compassion pour l'histoire et la réalité des personnes impliquées.**

## L'évolution de l'adoption et la recherche des origines au fil du temps, la perspective internationale.

### Conférence de Laura Martinez-Mora

Entre 1948 et 2017, il y aurait eu plus de 1 031 000 adoptions internationales dans le monde. En plus de ces adoptés, leurs descendants, leurs proches et leurs familles d'origine sont aussi des personnes interpellées par la recherche des origines.

Historiquement, le secret entourant l'adoption a été choisi pour protéger les adoptés des circonstances de leur naissance et les parents adoptants des parents d'origine. Cependant, cela a parfois rendu difficile l'obtention de réponses à des questions fondamentales comme « où es-tu né ? » ou « quelle est ta nationalité ? ».

Le 29 mai 1993, la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale est signée et ratifiée par 101 pays<sup>5</sup>. L'adoption devient progressivement publique avec des autorités gouvernementales responsables et des normes susceptibles de faciliter les recherches d'information subséquentes, dont :

- des standards minimums (documentation requise, conservation des données...),
- un système de coopération,
- la prévention des abus<sup>6</sup>,
- la reconnaissance de l'adoption par les États.

**La Convention reconnaît aussi le droit d'accès aux origines, à condition de respecter aussi les droits des familles : un équilibre pas toujours simple à concilier.** Malgré le principe voulant qu'il faille rassembler et préserver les informations médicales et identitaires, cette consigne reste générale et peu détaillée, laissant place à de grandes disparités d'un pays à un autre.

---

<sup>5</sup> La Russie, le Népal et la Corée ont signé la Convention sans la ratifier, c'est-à-dire qu'ils ne l'ont pas confirmé dans leurs propres lois.

<sup>6</sup> Puisqu'il y a eu des pratiques illicites et des abus dans le monde de l'adoption, les personnes adoptées avant la mise en place de la Convention de La Haye et leurs parents adoptants ont parfois de bien mauvaises surprises lors de la recherche des origines.

### Le saviez-vous ?

La recherche des origines interpelle surtout les adoptés, mais aussi leurs descendants, leurs proches et leurs familles d'origine.

## La dimension légale et pratique de la recherche des origines.

### Conférence de Jeannette Wollenstein

Les demandes de recherche des origines sont en forte augmentation dans le monde. Parmi les défis rencontrés, on note entre autres l'absence ou la méconnaissance de la législation, le manque de communication entre les autorités centrales, la formation ou l'encadrement professionnel insuffisants et la faible ouverture de certaines familles adoptives. De plus, d'un pays à l'autre, les conditions d'accès à l'information (âge requis, consentement de plusieurs acteurs ou veto, etc.), l'information disponible, les lois et les droits sont variables<sup>7</sup>. Puis, au fur et à mesure que se multiplient les recherches, les découvertes d'adoptions illégales ou de zones grises augmentent.

#### Le saviez-vous ?

2004 est l'année où il y a eu le plus d'adoptions internationales dans le monde, soit 43 000.

De bonnes pratiques observées dans certains pays facilitent l'accès à l'information. Parmi celles-ci figurent les certificats de naissance intégrés (qui incluent les différents noms et l'ensemble des parents de l'adopté), la conservation des documents au moins 100 ans et, au moment de l'abandon, la rédaction par le travailleur social d'une lettre à l'intention de la personne adoptée qui partage toute l'information recueillie sur la vie préadoptive. Néanmoins, un soutien professionnel de longue durée et de qualité est important.

L'impact de l'information sensible sur la vie de l'adopté et la façon adéquate de la transmettre doivent être évalués par une équipe interdisciplinaire. En cas d'irrégularités, cela exige aussi du soutien légal et psychosocial. **S'ils sont au courant, les parents adoptifs sont les mieux placés pour transmettre à l'adopté les renseignements reçus avant, pendant ou après l'adoption. Le soutien par les pairs est aussi précieux.**

#### Espaces publicitaires disponibles

Vous voulez annoncer vos services ou vos outils dans *La Cigogne* pour rejoindre les parents adoptants ? Rien de plus simple ! Seulement 20 \$ par numéro.

Écrivez-nous à [fpaq.info@gmail.com](mailto:fpaq.info@gmail.com)

---

<sup>7</sup> En cas de conflits de droits, le Québec a fait le choix de s'en remettre aux lois et règles du pays d'origine.

## Défis et enjeux psychologiques.

Conférence de Lucie Bourdeau

Les personnes qui souhaitent retracer leurs origines font face à une panoplie de jugements : « Pourquoi aller déranger sa vie ? », « Tu vas juste le regretter », « T'es pas heureux ? », « Ça marche pas ! Plusieurs l'ont fait pis ça marche pas », « Pourquoi brasser le passé ? », « Après tout ce qu'ils ont fait pour toi ! », etc. Pourtant, **le retour aux sources répond à des besoins profonds et humains** de connaître ses racines, de remercier et rassurer les parents de naissance ; de savoir si la personne va bien, d'avoir une appartenance, etc.

### Le saviez-vous ?

Les retrouvailles sont un outil puissant de guérison, qui peut permettre de se sentir libéré, de mieux s'accepter, de se sentir complet et plus proche des autres ; d'être moins anxieux et de se réapproprier son histoire et son pouvoir personnel.

Pour la personne adoptée, il s'agit d'une démarche qui suscite des peurs comme celles de faire face à un refus de contact, d'être confronté à la réalité ou à un décès, d'apprendre des circonstances de conception difficile, d'être encore plus mêlé qu'avant, de décevoir, de ne pas « être assez », etc. De leur côté, les mères d'origine craignent la colère de l'adopté ou que leur enfant ait eu une vie malheureuse. Différents éléments teintent les retrouvailles tels que la présence de secrets, l'âge au moment des retrouvailles, le contexte de l'époque ou du pays d'origine, la perception de l'adoption, le motif de la mise en adoption, la préparation avant les retrouvailles, les croyances et les différences culturelles.

**L'accompagnement dans une telle démarche est essentiel pour explorer les peurs et évaluer s'il s'agit du bon moment pour vivre toutes les émotions que la situation va susciter pendant des mois, voire des années.** Au départ, pour comprendre les besoins à combler et les motivations de l'adopté derrière la démarche souhaitée, il est préférable de demander « Où en es-tu dans ton cheminement ? » plutôt que « Pourquoi ? », car ce dernier suppose un besoin de justification pour un désir illégitime. Il faut ensuite travailler des attentes plus réalistes, recadrer les scénarios idéalisés et planifier la suite de la rencontre, car les adoptés ont aussi des préjugés à l'égard des retrouvailles (ex. : ça va être réglé et je n'y penserai plus ; ce sera un moment beau, intense, magique et merveilleux ; ça va tout réparer ; je vais vivre un coup de foudre, un amour inconditionnel ; ça va combler le vide en moi ; etc.). **Il importe aussi de soulever la question du conflit de loyauté et de recadrer que l'adopté n'est pas en dette envers ses parents adoptants, car il leur a aussi apporté beaucoup. Adopté et parents adoptifs doivent être prêts à différentes éventualités et avoir foi dans le lien qui les unit : si une distance entre eux est parfois nécessaire pour réaliser le retour aux origines, l'appartenance demeure.** L'accompagnement doit durer dans le temps avant, pendant et après les retrouvailles.

Les retrouvailles sont un outil puissant de guérison, qui peuvent permettre de se sentir libéré, de mieux s'accepter, de se sentir complet et plus proche des autres ; d'être moins anxieux et de se

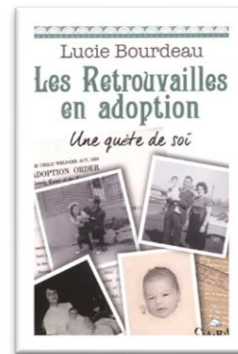
réapproprié son histoire et son pouvoir personnel. Toutefois, ce long processus peut ébranler, faire revivre le trauma et l'impuissance de l'abandon et amener à une régression. Après la rencontre, ce sont souvent les adoptés qui coupent les liens avec la famille d'origine. Il faut se laisser le temps de réconcilier les scénarios imaginés avec le réel et d'intégrer son histoire pour apaiser sa tension intérieure. À noter que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de relation après les retrouvailles que la démarche de recherche des origines est un échec. À terme, c'est généralement une expérience gratifiante.



### **Les Retrouvailles en adoption. Une quête de soi.**

Psychologue et adoptée, Lucie Bourdeau offre une mine de renseignements sur les attentes et les peurs reliées au premier contact entre l'adopté et ses parents d'origine ainsi que sur la période post-retrouvailles.

En fait, elle partage dans son livre tout ce qu'elle aurait elle-même voulu savoir pour ses propres retrouvailles. C'est un incontournable !



## Rethinking Adoption in the 21st Century: Shifting the Paradigm from “Child Placement” to “Family Success”. A Need to Know: The Importance of Origins.

### **Conférence d'Adam Pertman**

On trouve normal qu'une personne d'origine africaine visite la terre de ses ancêtres même si elle n'y a jamais vécu, mais on a toujours l'impression que quelque chose va mal si un adopté a l'intérêt de connaître ses racines. La recherche des origines n'est pas seulement une question de retrouver ses parents d'origine, c'est aussi rechercher sa famille élargie, sa nationalité, sa culture et son ethnicité afin de se trouver et d'être bien dans sa peau.

#### **Le saviez-vous ?**

La recherche des origines n'est pas seulement une question de retrouver ses parents d'origine, c'est aussi rechercher sa famille élargie, sa nationalité, sa culture et son ethnicité afin de se trouver et d'être bien dans sa peau.

Les changements dans le monde de l'adoption sont profonds : nous passons d'une culture du secret à une culture d'ouverture et de transparence. Le désir d'information et de contacts est de plus en plus normal. De plus, la majorité des adoptions d'aujourd'hui concerne des enfants négligés, abusés ou institutionnalisés avant l'adoption, ce qui crée des besoins plus grands. La plupart des lois, politiques et pratiques ne sont pas adaptées à la réalité d'aujourd'hui.

## Effets juridiques de l'adoption et identité.

### Conférence de Françoise-Romaine Ouellette

L'identité est la réponse à la question « Qui suis-je ? » :

- Une partie de l'identité est imposée : sexe, nom, lieu de naissance, parenté. Ce sont les informations qui figurent sur nos papiers officiels.
- Une autre part est subjective et construite. Elle se négocie en fonction du regard des autres sur nous.

L'adoption modifie cette identité en attribuant un nouveau nom et de nouveaux parents, qui sont des repères stables. Or, dans le monde, il existe deux modèles d'adoption soit l'adoption additive ou inclusive (dite « ouverte ») et l'adoption plénière. Au Québec, cette dernière, qui est une adoption substitutive et exclusive (« qui remplace les parents ») fait en sorte que, juridiquement, la parenté d'origine n'existe plus. Pourtant, il s'agit d'un réseau de relations potentielles ayant une valeur sur le plan du lien identitaire et de la culture. Des traces de l'identité antérieure existent également. Les retrouvailles ou un renouement symbolique au passé (ex. : tatouage, voyage, production artistique ou culturelle, écriture) sont de plus en plus fréquents et la fratrie y est souvent très importante.

Adoptée en juin 2017, la Loi 113 a évolué vers une reconnaissance du parent d'origine en permettant des ententes de communication et la divulgation de l'identité à un tiers. Aussi, il est devenu possible d'ajouter un parent symboliquement reconnu sur l'acte de naissance.

## The transnational adoption paradox: Thinking about family as a normative experience.

### Conférence de Richard Lee

Le questionnement des adoptés sur leurs origines ne devrait pas surprendre. Selon la perspective des enfants, l'adoption représente une perte simultanée de sa culture et de sa famille de naissance combinée à une assimilation dans une nouvelle famille nucléaire. Ainsi, à défaut de le vivre, les personnes adoptées imaginent la vie dans leur famille d'origine.

Il existe des préjugés sur les personnes adoptées qui veulent en connaître davantage sur leur identité : on dit qu'ils sont malheureux, colériques, ingrats ou qu'ils manquent de reconnaissance envers les adoptants. Pourtant, il n'existe aucune corrélation entre le désir d'en savoir davantage sur sa famille d'origine et les conflits dans la famille adoptive ni avec une famille très impliquée.

#### Le saviez-vous ?

Il n'existe aucune corrélation entre le désir d'en savoir davantage sur sa famille d'origine et les conflits dans la famille adoptive ni avec une famille très impliquée.

## Effet du conflit de loyauté sur les retrouvailles.

Conférence de Lucie Bourdeau

La loyauté familiale se construit dans l'enfance. Elle est transmise dans un équilibre de dons et de dettes entre les générations. Elle maintient le lien entre les membres d'un clan et fait partie de son identité. La source précoce de la loyauté se retrouve donc dans les notions d'attachement, de dépendance et d'identification.

Ainsi, la recherche des origines et les retrouvailles activent le conflit de loyauté et les tiraillements. L'adopté a le désir de ne pas faire de peine, de demeurer loyal et fidèle, d'être reconnu comme reconnaissant, de protéger ses proches ; tout en ayant le besoin de connaître ses origines. Il vit un sentiment de trahison et d'obligation de choisir ; amplifié par la peur d'abandon et le sentiment de dette.

**Ce conflit intérieur affecte la perception de soi (mauvais enfant, ingrat, déloyal, pas gentil...) et est accompagné de plusieurs émotions comme la honte, la culpabilité et la peur d'abandon, de rejet ou de blesser.**

### Le saviez-vous ?

Le conflit de loyauté affecte la perception de soi et est accompagné de plusieurs émotions comme la honte, la culpabilité et la peur d'abandon, de rejet ou de blesser.

Ce conflit peut avoir un impact sur les retrouvailles. L'adopté peut :

- repousser sa demande à plus tard (risques de remords et regrets si les parents d'origine sont décédés au moment des recherches) ;
- attendre le décès des parents adoptants ;
- faire les démarches en secret (« pourquoi faire de la peine si je ne sais même pas si les retrouvailles sont vraiment possibles ? ») ;
- refuser les retrouvailles s'il est contacté.

Le conflit de loyauté peut aussi influencer le vécu des retrouvailles :

- ambivalence ;
- anxiété ;
- culpabilité, sentiment de trahison ;
- pression ressentie ;
- retrait rapide de la nouvelle relation ; difficulté à s'investir.

Un intervenant qui souhaite évaluer le conflit ou le secret et aborder le sujet peut poser la question suivante à l'adopté : « Comment réagissent tes parents adoptants ? ». On évite ainsi la formule plus culpabilisante et moins propice à l'ouverture qui consiste à demander « En as-tu parlé à tes parents adoptants ? ».

## L'enveloppe culturelle dans la configuration identitaire.

Conférence de Sylvie Nguedam Deumen

L'identité n'est pas fixée, elle est changeante au cours de notre histoire et se construit dans nos relations avec les autres. Au-delà de la famille et de l'identité biologique, elle est largement déterminée par les appartenances culturelles.

La culture s'inscrit dans toutes les dimensions de l'humain et peut être formalisée dans des rituels partagés par une pluralité de personnes ou dans des codes de lois. Chez les adoptés à l'international, une double appartenance culturelle est inévitable, qu'elle soit réelle, symbolique ou imaginaire.

**La quête de la reconnaissance des affiliations multiples est parfaitement légitime.** Il faut une prise de conscience individuelle des appartenances sociales et de nos origines héritées et acquises pour se réapproprier son histoire.

En voulant protéger leurs enfants, les parents adoptants optent pour des comportements différents : ils l'exposent à la culture exclusive du pays d'accueil, conservent des liens étroits avec la culture d'origine ou des liens occasionnels avec celle-ci selon les demandes des enfants. Il est important qu'ils soient sensibilisés aux enjeux identitaires.

*« Nous naissons pour ainsi dire, provisoirement, quelque part ; c'est peu à peu que nous construisons en nous notre lieu d'origine, pour y naître après coup et chaque jour un peu plus. » Rainer Maria Rilke*

## Le soutien et l'accompagnement avant, pendant et post-retrouvailles

Conférence de Johanne Lemieux, Sylvie Samson et Maïly Daigle

Dans la normalité adoptive, il y a un OMNI, un Objet Manquant Non Identifié. Celui-ci inclut notamment la famille et la culture d'origine, le temps non passé avec celle-ci et le deuil de ce qui aurait pu être, mais n'a pas été. Cet OMNI est un manque réel qui est ressenti non seulement psychologiquement, mais aussi physiquement. Retrouver ses origines comble une partie de l'OMNI, mais jamais au complet. L'adopté doit donc travailler à accepter ce qui est.

### Le saviez-vous ?

Dans la normalité adoptive, il y a un OMNI, un Objet Manquant Non Identifié. C'est un manque réel qui est ressenti non seulement psychologiquement, mais aussi physiquement.

Pour les accompagner et offrir les moyens d'apaiser leurs traumatismes, les professionnels doivent être bien informés à propos des aspects post-traumatiques, de l'attachement sécurisé et des facteurs de protection et de risque. Plusieurs ont honte de leur histoire. Il faut la nommer et en sortir.

La demande de consultation pour soigner l'OMNI ne vient pas toujours de la personne adoptée et est parfois indirecte (conflits, problème de relations, etc.). Ainsi, l'adopté n'est pas toujours rendu là dans son processus et il est seul responsable de son vécu et de son besoin. Néanmoins,

si l'OMNI ne l'intéresse pas encore et qu'il y a un problème de relation, il faut soigner cette relation autrement.

Différents éléments peuvent déclencher un désir d'explorer l'OMNI : offre d'un voyage de retour vers le pays d'origine par un organisme agréé, crise identitaire, maladie des parents adoptifs, grossesse, contact sur les médias sociaux, désir de retrouvailles par des parents adoptifs pour boucler la boucle, etc. Dans tous les cas, il faut respecter le rythme de l'adopté et lui donner son histoire pour qu'il puisse l'intégrer progressivement au fil du temps.

Ainsi, **au fur et à mesure, l'adopté construira une identité adoptive en explorant la signification et les implications de l'adoption et en établissant son narratif de vie incluant les traumatismes et les beaux événements.** Les adultes adoptés souhaitent pouvoir parler de leurs besoins de retour aux sources ou de leur OMNI sans recevoir une étiquette de « problèmes » d'attachement, d'identité ou de santé mentale. Cela doit être vu comme normal et il faut atténuer les entraves à la construction de cette identité particulière. Plusieurs stratégies de soutien et d'accompagnement peuvent s'inspirer des phases de développement psychosocial d'Érik Erikson et David Brodzinsky.

## La recherche des origines et les retrouvailles à l'heure du numérique : avancées et préoccupations.

### Conférence de Richard Lee

La recherche des origines peut être motivée par la curiosité, le besoin ou le désir de connaître les antécédents médicaux (qui sont régulièrement demandés lors des visites médicales et auxquels il est impossible de répondre), le souhait de valider l'appartenance ethnique et celui d'offrir des réponses à la génération suivante. **Cette recherche atteint des sommets lorsque l'adopté a un enfant car, pour la première fois de sa vie, quelqu'un de sa famille lui ressemble.**

Différentes situations se présentent, la recherche peut être :

- initiée par l'adoptant sans implication de l'adopté ou en raison d'un intérêt de l'adopté ;
- un intérêt de l'adopté avec une résistance de l'adoptant ;
- initiée par l'adopté avec implication ou non de l'adoptant.

De plus en plus, les tests génétiques suscitent l'intérêt. Ils deviennent même des cadeaux. Selon les services, ils offrent des matches en fonction de leur banque d'ADN ou peuvent dépister le risque d'un certain nombre de problèmes de santé. Ces tests peuvent être réalisés par les instances médicales ou vendus directement au consommateur (ex. : 23 and me, Ancestry, ...).

Plusieurs questions éthiques se posent, notamment en matière de santé, car il est inéquitable de ne pas savoir ses antécédents ou risques familiaux. On peut se demander quels droits priment : ceux de l'adopté ou des parents biologiques ?

## The Wild, Wild, Web: A Vital Part of Rethinking Adoption in the 21st Century. The Historic Impact on Adoption Of the Internet, Social Media and DNA.

### Conférence d'Alan Pertman

L'internet a des impacts importants. Il facilite les recherches et les contacts, souvent à l'insu des adoptants. Couplé aux tests d'ADN, on peut retrouver quelqu'un en quelques jours. Il y a du positif, mais il est urgent de mieux comprendre, d'éduquer et de mettre en place des balises légales nécessaires, car **les réseaux sociaux permettent aussi des pratiques non-éthiques, y compris des fraudes.**

Pour en savoir plus, consultez les rapports :

- Untangling the Web. The Internet's Transformative Impact on Adoption
- Untangling the Web. A Research-based Roadmap for Reform

## Quand l'application de la Loi devient floue, l'éthique reprend-elle sa place ?

### Conférence de Hugues Létourneau

Par nature, un adopté est préoccupé par sa filiation. Un équilibre est nécessaire entre le droit de savoir et le devoir de protéger. Si les parents d'origine ont requis l'anonymat, il faut voir si cela est en raison des lois du pays ou par décision personnelle. De plus, plusieurs lois encadrent l'adoption internationale. Ainsi, le SAI ne transmettra pas l'identité des parents de naissance si, dans l'état d'origine, elle ne peut être divulguée (art.16 par 2). La facilité des recherches ADN ou technologiques n'efface pas la loi. **En utilisant les voies officielles, il peut y avoir des délais supplémentaires, mais on s'assure d'obtenir des faits véridiques.**

#### Le saviez-vous ?

Considérant les technologies qui facilitent des retrouvailles non planifiées, les adoptants ont intérêt à réfléchir aux conséquences d'exposer l'intimité ou la vie privée des enfants par adoption sur les réseaux sociaux.

Considérant les technologies qui facilitent des retrouvailles non planifiées, les adoptants ont intérêt à réfléchir aux conséquences d'exposer l'intimité ou la vie privée des enfants par adoption sur les réseaux sociaux. Parallèlement, il faut aussi préparer adéquatement l'adopté, car on ne retrouve pas une famille parfaite...

## Évolution de l'adoption et de la recherche des origines.

### Conférence de Jeannette Wöllenstein

La recherche autonome d'information a des bénéfices et des risques.

- Bénéfices : discrétion, maître de chaque décision, rapidité
- Risques : absence de soutien professionnel ; possible violation des lois sur la protection des données, incertitude des informations.

Il ne faut pas sous-estimer les impacts de la recherche des origines sur l'ensemble de la triade adoptive (parents d'origine, adoptants, adopté), car il y a des situations très sensibles et émotionnellement intenses. Une approche encadrée, incluant de la préparation et de la validation de l'information est préférable. **Il est aussi important de sensibiliser les parents adoptifs à l'importance de partager l'information concernant l'histoire de l'enfant par respect de ses droits et pour éviter que des moyens moins fiables soient utilisés pour retracer les origines.**

De même, les contacts via la technologie ont aussi des avantages et des inconvénients.

- Bénéfices : relations via les réseaux sociaux peuvent être plus faciles ; à distance, moins d'implication émotionnelle, visualisation du pays natal plus facile.
- Risques : réseaux sociaux ne reflètent pas la réalité ; pressions possibles et jalousies, relations fragiles ; problèmes de connexion possibles à des moments sensibles, barrières linguistiques.

À cette fin, le Royaume-Uni a instauré un lieu de rencontre en ligne sécurisé, incluant l'accompagnement d'un modérateur.

## Entamer une démarche de recherche des origines

Le SAI est responsable de la transmission des informations et de l'accompagnement des adoptés désirant retrouver leur famille à l'étranger. Pour les adoptions locales, la responsabilité appartient au centre jeunesse de la région de l'adopté ou du parent d'origine.

Document utile : [Guide sur la recherche des origines du Centre international de référence pour les droits de l'enfant privé de famille](#)<sup>8</sup>



---

<sup>8</sup> Le Centre international de référence pour les droits de l'enfant privé de famille (SSI/CIR) est un organisme non gouvernemental soutenu par 22 autorités centrales, dont huit canadiennes.

## Bénéficiaire d'un soutien par les pairs

En plus de l'accompagnement proposé par le SAI ou les CIUSSS, il est possible de recevoir du soutien par d'autres adoptés ayant déjà vécu un retour aux sources et les multiples émotions et réflexions que cela peut susciter. Voici quelques organismes québécois à connaître.

[L'Hybridé](#) offre de l'accompagnement pour le retour aux origines ainsi qu'un espace d'échange entre adultes adoptés à l'international par le biais d'activités sociales et de cafés rencontres (en personne ou virtuels).

[Mouvement Retrouvailles](#) offre du support avant, pendant et après les retrouvailles ainsi qu'un service de concordances pour faciliter les jumelages entre adoptés et familles d'origine du Québec désirant se retrouver.

[RAIS Ressources Adoption](#) soutient les adoptés et leurs parents en proposant notamment un accompagnement aux retrouvailles, une ligne d'écoute ainsi que des conférences et formations.

Sur le Web, il existe aussi une communauté internationale d'adoptés originaires de Russie, d'Ukraine, de Roumanie et des États-Unis intitulée [I'm adopted](#) [anglais]. Ceux-ci partagent leurs histoires via des journaux et différents échanges Facebook live. Les retrouvailles avec les parents de naissance sont notamment abordées.

\*\*\* Témoignage \*\*\*

### Quand le destin reste maître de tout !

#### Octobre 2005

L'avion s'est mis en branle. Mon cœur était serré par l'émotion car j'emmenais avec moi le « *plus-beau-petit-bébé-du-monde* ». J'avais le sentiment de l'arracher à sa mère biologique et à sa terre natale pour toujours. Je sentais l'énorme responsabilité de lui donner non seulement une patrie, une culture, un nom et une famille, mais aussi de lui préserver son héritage colombien.

À chaque jour depuis que nous avons Alicia, nous remercions sa mère de nous avoir fait un si beau cadeau. Nous souhaitons la remercier en lui permettant de connaître un peu plus sa fille et notre famille. Nous avons toujours cru qu'Alicia pourrait honorer son double héritage culturel et que son cœur était assez grand pour aimer ses deux familles. Pourquoi aurions-nous dû en l'adoptant, la déposséder de tant de richesses et la priver de tant d'amour ? Encore une fois, ne faut-il pas se rappeler que les enfants nous sont prêtés : nous en prenons soin de notre mieux... mais le destin reste maître de tout !

#### Février 2018

Un peu plus de 17 ans après notre premier départ vers la Colombie, nous partons pour rencontrer la famille de naissance de notre fille. L'émotion est à son comble. Je pourrais presque

dire qu'elle est plus importante que la première fois, car il n'y a pas de « paperasse » pour détourner notre attention. En plus, ce nouveau voyage laisse place à beaucoup d'imprévus.

Nous étions en contact depuis plus de 14 ans. Nous avons discuté à de multiples reprises par courriel, par Facebook, nous avons échangé de nombreuses photos, envoyé des cadeaux. À travers ces photos, nous voyons des ressemblances frappantes avec sa mère et sa sœur (*c'est vraiment confondant*). À travers nos échanges, nous avons aussi découvert plusieurs traits de caractère similaires.

Nous pouvions à la fois dire que nous connaissions cette famille, mais aussi, que c'était des étrangers. C'était évident qu'ils ne nous disaient pas tout, en particulier au sujet de leurs conditions de vie difficiles. De notre côté, nous n'avions jamais parlé du trauma d'abandon que vivait notre fille. Sa mère vivait déjà suffisamment de culpabilité, nul besoin d'en rajouter.

Dans l'année précédant ce voyage, c'est lors de rencontres avec une travailleuse sociale que notre fille nous a reproché de ne pas lui avoir permis de connaître son pays, sa langue, sa culture... Lorsqu'il a été question de retourner au pays de ses origines, cette travailleuse sociale a aidé notre fille dans sa réflexion : était-elle prête à rencontrer sa famille ? Ensuite, elle nous a accompagnés dans les préparatifs face aux différentes éventualités de cet événement majeur.

Elle nous a expliqué les doutes, les craintes, les appréhensions que vivrait la mère en apprenant notre venue. Par exemple, il y avait tout de même une petite minime possibilité que la mère ne veuille pas nous rencontrer à ce moment, que ce ne soit pas une bonne période dans sa vie. Évidemment, il y avait aussi la possibilité que les choses se passent mal, une fois sur place. Elle a aussi aidé notre fille à savoir qu'est-ce qu'elle souhaitait leur dire. Ce n'était plus l'heure de croire que tout était beau, facile et agréable dans sa vie d'enfant adoptée.

Lorsqu'il a été décidé que nous ferions le voyage en Colombie et que nous irions à la rencontre de la famille, je pense que j'ai fait de l'insomnie au moins pendant 1 semaine : il fallait que j'annonce la nouvelle à la famille. J'ai retourné la question sous toutes les coutures. Finalement, j'ai décidé de contacter la sœur aînée (27 ans). Et, après quelques minutes de conversation, je lui ai annoncé que 5 semaines plus tard nous serions à Bogota. Je pensais que mon cœur arrêterait de battre. Je ne peux exprimer mon soulagement et ma joie quand j'ai ENFIN ! eu sa réponse. Elle était aux anges, elle n'y croyait pas. Elle m'a révélé qu'elle ne croyait pas vivre ce bonheur un jour.

Nous avons parlé environ 10 minutes, sans que la mère qui était à côté connaisse le sujet de notre conversation. Finalement, je lui ai demandé de lui en parler. Près de 10 minutes se sont écoulées avant son retour en ligne. Une é-t-e-r-n-i-t-é !!!! Lorsque je lui ai demandé ce qui se passait, elle m'a dit que sa mère criait et sautait partout dans la maison. C'était une explosion de joie et de larmes !

Finalement, je me suis mise en mode préparation pour cet énorme voyage. Il était très important pour nous de trouver une personne en Colombie qui pourrait accompagner la mère face à cet événement heureux, mais non moins stressant. Comme il n'y a pas là-bas de travailleuse sociale

ou de psychologue dans ce champ d'activités, j'ai fait appel à une interprète qui est aussi facilitatrice active dans le domaine de l'adoption. Elle nous a aidés à préparer les rencontres, avec son expérience et sa sérénité dont j'avais vraiment besoin. J'ai su à la fin du voyage, qu'à partir du jour où je lui ai donné le mandat de nous accompagner, que la mère de notre fille l'a contactée CHAQUE JOUR. Elle lui parlait de ses craintes et de ses angoisses car, il ne faut pas l'oublier, si nous en avons, elle en avait aussi et de gigantesques.

Nous avons préparé des bagages avec des cadeaux, des choses à donner dont ils avaient besoin. Nous avons laissé là-bas 25 kg de bagages et un morceau de notre cœur !

Les rencontres se sont déroulées sur 3 jours, selon les conseils de notre interprète. La première a eu lieu 2 jours après notre arrivée, avec la mère et sa fille aînée. Il est impossible de décrire la fébrilité qui nous envahissait tous les trois. Ce fut le moment magique dont personnellement, j'avais toujours rêvé. Serrer dans mes bras la mère de ma fille était un rêve devenu réalité.

Cette rencontre a été très simple et cordiale (*et évidemment très émotive*), mais les douleurs de l'abandon ont aussi été abordées. C'était un sujet difficile et délicat. Nous avons favorisé la transparence. Nous avons aussi appris que leurs conditions de vie étaient beaucoup plus difficiles à l'époque que ce que nous en savions (*même si nous étions en contact depuis plus de 14 ans*). Il y a eu des larmes, mais cette rencontre a apporté à notre fille une belle paix intérieure. Elle sait maintenant qu'elle était aimée et qu'elle l'est toujours par sa famille colombienne.

Les deux autres rencontres se sont déroulées au fil des deux jours suivants. La seconde s'est faite autour d'une table, dans un restaurant local où nous les avons reçus en toute simplicité. Nous étions 15 à parler, jaser, échanger. La troisième journée, nous sommes allés à Monsserratte avec la mère et ses 2 fils (*leur sœur n'étant pas disponible*). Cette dernière rencontre a été plus difficile. Particulièrement pour la mère, car elle n'avait aucune idée quand et si elle reverrait sa fille. On voyait la tristesse dans son regard.

Tous les témoignages reçus sont mémorables. Un en particulier empreint d'une telle candeur est celui du grand frère (21 ans). Il nous a parlé de ses rêves depuis qu'il avait appris l'existence de cette petite sœur inconnue il y a 16 ans et qu'il rêvait de la rencontrer. Il a terminé en disant que ces rencontres étaient plus belles que dans ses plus beaux rêves. Il était assis avec nous et avait encore de la difficulté à y croire.

Lors de ce voyage, nous avons vu chez notre fille un bonheur, un sourire, que nous n'avions pas vus depuis longtemps. Par contre, les mois qui ont suivi le retour à la maison n'ont pas été faciles. Il y a encore des hauts et des bas. Un enfant adopté restera toujours un enfant qui a été, au départ, abandonné. Mais nous constatons que ce voyage et ces rencontres lui ont permis de commencer tranquillement à faire la paix avec son histoire.

**Liette Robin**

\*\*\* Témoignage \*\*\*

## Se retrouver ou se perdre ?

(Référence : Blog La Marcheuse Urbaine, janvier 2015)

J'ai toujours eu cette croyance que nos enfants nous sont seulement prêtés, adoptés ou non. Mais, au fil des années, j'en suis venue à l'oublier. Les liens sont devenus tellement forts. C'était le Fils. C'était la Fille. J'étais leur mère. Mais il manquait des morceaux à ce beau tableau de famille. Des morceaux que je ne pouvais pas leur donner. Des morceaux qui ne m'appartenaient pas et qu'ils devaient trouver seuls. Je ne pouvais même pas les guider parce que moi-même je ne savais pas par où commencer. Je pouvais écouter, encourager, et même, oui même faire semblant que ça ne me faisait rien. Que j'étais totalement heureuse de leurs démarches. Que je n'étais pas inquiète de les perdre. Car comment leur dire que mon cœur se tordait dans ma poitrine parce que je les voyais partir et que je devais les laisser aller ?

Alors, les retrouvailles, pour moi ça a d'abord été un choc. Au point de ne plus savoir où était ma place. Entre les termes de mère bio, de mère adoptive, de mère d'accueil et de mère tout court, j'en ai littéralement perdu mon identité. J'ai commencé à douter de moi. Je ne cessais de me répéter que je n'avais sans doute pas été une bonne mère vu que mon amour n'était de toute évidence pas suffisant pour combler entièrement mes enfants. Comme si ce n'était pas assez, j'ai dû rapidement apprendre à patiner sur de la glace très mince. Si je posais trop de questions, j'avais l'air d'une véritable inquisitrice. Si je n'en posais aucune, je semblais désintéressée. Comme j'aurais voulu avoir un mode d'emploi pour savoir comment réagir.

En plus, je me suis retrouvée complètement isolée dans mon tourbillon d'émotions étant donné que l'Homme, lui, vivait tout ça très sereinement. Je crois que malgré d'intenses et douloureuses discussions, je n'ai jamais réussi à lui faire véritablement comprendre ma peine, mon inquiétude, ma dérive. C'était la première fois en trente ans que nous n'arrivions pas à nous entendre sur une approche commune par rapport au vécu de nos enfants.

J'ai pleuré beaucoup. Vraiment beaucoup. Des fois en cachette. Des fois devant les enfants. J'ai créé de beaux malaises pour essayer ensuite maladroitement de rafistoler les morceaux. Parce que je crois que notre amour est plus fort que tout, nous avons réussi à garder les liens. Et comme j'étais celle qui était tout croche, en tout cas c'est comme ça que je l'interprète, j'ai décidé de chercher de l'aide. Voilà qui n'a pas été facile. Il n'y a pas grand-chose encore qui existe pour soutenir une mère adoptive éplorée qui n'est pas capable de se réjouir des retrouvailles vécues par ses enfants. Non, vraiment pas grand-chose. À force de frapper à des portes, j'ai finalement trouvé une personne formidable qui m'accompagne depuis bientôt un an. Cela m'a permis de faire la paix. Avec moi en tout cas.

Comment je vois ça en ce moment ? Je trouve que notre belle famille unie a maintenant un éléphant dans le salon. Mais un éléphant qu'il faut faire semblant de ne pas voir pour ne pas se faire de peine, j'imagine. Si j'ose parfois remarquer sa présence, c'est très rarement à mon

avantage. L'Homme joue à la vie en rose, le Fils tente de me rassurer et la Fille se réfugie dans un mutisme que je n'arrive pas à m'expliquer. En même temps je comprends. Si je pouvais, je cacherais ce foutu éléphant sous le tapis pour ne plus jamais le voir. Mais il y aura toujours une bosse. Une grosse bosse.

Mis à part la bosse qu'elles ont laissée dans ma maison, les retrouvailles m'ont amenée à beaucoup réfléchir sur l'adoption. Tout à la joie de créer une famille, j'ai comme bien d'autres parents adoptifs oublié le drame qui se cache derrière ce beau concept qui suppose toujours l'existence d'une maman forcée d'abandonner son bébé et d'un enfant arraché à ses racines. C'est fou comme me revient en mémoire la réaction spontanée que l'Homme et moi avons eue lorsque la travailleuse sociale nous a lu le document nous présentant le Fils : « Nous devrions plutôt envoyer de l'argent à sa mère pour qu'elle puisse le garder ! ». C'était en 1987. Nous n'étions pas si inconscients que ça quand même, mais la travailleuse sociale a vite ramené à l'ordre les « rêveurs » que nous étions. Plus récemment, j'ai aussi été capable de changer l'orientation du réflecteur. J'ai cessé de m'apitoyer sur mon sort et j'ai commencé à mesurer le vide que pouvaient ressentir mes enfants. Ma peine, c'était ça aussi. J'aurais voulu leur épargner cette quête, mais je ne peux pas. C'est à eux d'en faire ce qu'ils veulent bien et je peux seulement attendre en retrait.

Un des malaises qui me reste, et je sais que je ne serai pas politiquement correcte en l'énonçant, c'est la façon dont on parle des retrouvailles en ce moment. Comprenez-moi bien. Je suis très contente pour les personnes adoptées et les parents biologiques, mais j'aimerais, de temps en temps, entendre aussi parler des parents adoptifs. Ce n'est pas évident de passer du rôle d'acteur principal à celui de simple figurant. Et ce n'est pas parce que nous sommes soudainement confinés à jouer sur le banc que nous n'existons plus. Nous avons été, et sommes toujours, animés de meilleurs sentiments. Nous avons franchement et honnêtement voulu le bonheur de nos enfants. Cependant, par les temps qui courent, le message qui passe le plus c'est que nous avons, involontairement bien sûr, participé à l'abandon d'enfants en décidant d'adopter. De héros sauveurs installés sur le piédestal de la presque sainteté (ce qui a toujours suscité chez moi un profond malaise), nous sommes devenus pratiquement des criminels.

Un rêve en terminant. Et pourquoi pas deux tant qu'à y être. Le premier serait de pouvoir un jour, avec l'Homme, le Fils et la Fille, parler pour vrai des retrouvailles, des émotions que cela suscite en nous et des attentes que nous avons les uns envers les autres pour l'avenir. Pour arriver peut-être à se débarrasser de l'éléphant dans le salon. Mon autre rêve serait de rencontrer les parents biologiques du Fils et de la Fille pour les serrer dans mes bras et leur dire merci de nous avoir permis de prendre le relais pour le bout de chemin que nous avons à parcourir avec leurs enfants. Il me semble que cela permettrait de boucler la boucle et de remplir une partie manquante de mon casse-tête de vie à moi.

## La famille tout court

Qu'ai-je fait hier pour commencer à souligner le début de mon sexagénariat ? Je suis allée à l'aéroport récupérer ma Fille partie depuis cinq mois. Elle avait quitté le sol québécois au mois d'août dernier pour étudier à l'Université de Hong Kong pendant la session d'automne, mais elle voulait également découvrir la ville où nous étions allés la chercher il y a déjà 25 ans. Un retour aux sources quoi. Son expédition s'est rapidement transformée en véritable épopée. Grâce à l'aide de plusieurs personnes, dont les médias chinois, elle a d'abord repris contact avec la famille d'accueil que nous avons rencontrée lors de notre séjour à Changsha. Par la suite, elle a découvert qu'elle avait été sous les soins d'une famille qui la considérait comme leur propre fille pendant près d'un an. Enfin, coup de théâtre, elle retrouve sa famille bio. Elle passe ainsi deux jours en compagnie de ses parents et rencontre aussi ses deux sœurs. Je vous passe sous silence les détails de ces retrouvailles car cela regarde uniquement la Fille. Par contre, je peux vous parler en long et en large du bouleversement émotionnel que j'ai ressenti pendant toute la durée de cette aventure.

Ce que j'ai trouvé le plus difficile à gérer, ce sont les sentiments contradictoires qui m'assaillaient constamment. J'étais tout le temps tiraillée entre mon désir de laisser à la Fille l'espace voulu pour vivre cette aventure extraordinaire et ma peur de la voir me délaisser et de perdre ma place dans son cœur. Pourtant, les démarches qu'elle entreprenait, je les comprenais et je les souhaitais même. Ce casse-tête dont elle cherchait à réunir les morceaux, c'était l'histoire de sa vie qu'elle voulait reconstituer. Comment m'opposer à cette quête ? En même temps, je ne voulais pas qu'elle souffre, ni qu'elle soit victime d'abus. Et la distance. J'étais drôlement loin pour l'accompagner. Mais c'était sans doute mieux ainsi. Pas besoin pour elle de vivre ces grandes émotions sous l'œil parfois trop vigilant de la mère.

Maintenant, comment en suis-je venue à apaiser mon bouillonnement maternel intérieur ? Je sais que certains peuvent trouver ça un peu ésotérique, mais je crois que la méditation que je pratique quotidiennement depuis plus d'un mois m'a aidée à accepter et à accueillir. Je crois aussi que le fait pour la Fille et moi d'avoir été en mesure d'en parler franchement a permis de clarifier les choses. Ainsi, quand la Fille m'a dit un jour : « Tu sais, maman, je pense beaucoup à toi dans tout ça », j'ai immédiatement senti un baume sur mon cœur inquiet. Et, une autre fois, alors que je faisais remarquer à la Fille que l'on commençait à manquer de qualificatifs pour désigner toutes les personnes qui avaient pris le relais dans sa vie, soit la famille d'accueil, la famille adoptive de Chine, la famille bio, et que je lui demandais comment on devrait désigner notre famille, elle m'a simplement répondu : « la famille tout court ». Elle a ajouté : « Quand je parle de ma famille, c'est vous, je n'ai pas besoin de préciser autre chose ». Ça me va parfaitement, moi, d'être la mère tout court. Elle est revenue. Hier. Et je suis heureuse. Tout court.

**Anonyme**

## Votre prochain numéro

### L'ATTENTE

Annie Fillion

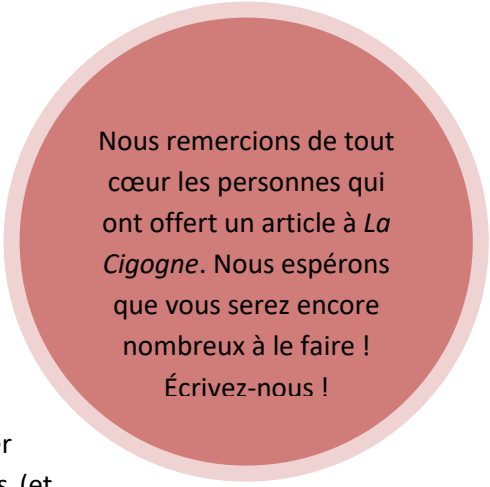
Une fois passée l'adrénaline et l'effervescence des nombreuses étapes requises pour constituer le dossier de candidature à l'adoption et l'évaluation psychosociale débute une période creuse, incertaine et souvent longue : l'attente de l'appel TANT attendu ! Or, il peut s'écouler plusieurs mois et années avant de le recevoir.

Comment peut-on vivre cette attente de manière plus sereine en sachant que nous devons patienter l'équivalent de deux, trois ou même quatre grossesses (et plus !) avant de pouvoir enfin faire la rencontre de notre enfant ?

Comment profiter de ce temps précieux, qui nous est donné malgré nous, pour nous préparer à accueillir, comme le dit souvent Johanne Lemieux, notre enfant « à entretien sophistiqué » ?

Comment peut-on également se préparer, en tant qu'individu, à vivre tous les soubresauts, l'angoisse et l'incertitude ?

Nous souhaitons aborder ce sujet dans le prochain numéro de *La Cigogne*. Si vous souhaitez témoigner de cette période, offrir des conseils et/ou des astuces aux nouveaux et aux futurs parents adoptants, écrivez-nous.



Nous remercions de tout cœur les personnes qui ont offert un article à *La Cigogne*. Nous espérons que vous serez encore nombreux à le faire !  
Écrivez-nous !

Considérant notre souci pour l'environnement et la pérennité de la FPAQ, la Cigogne est désormais virtuelle. Seuls les auteurs reçoivent une version papier du journal en guise de remerciement pour leur contribution.



Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

La **Fédération des parents adoptants du Québec** est une association de parents adoptants qui offre des services en pré et post-adoption et qui vise à défendre les intérêts des parents et des enfants.

Il y a deux façons d'y adhérer :

1— complétez votre inscription en ligne dans la section *Devenir membre* du site [www.fpaq-adoption.ca](http://www.fpaq-adoption.ca) ou

2 — remplissez le présent formulaire et retournez-nous une copie par courriel (numérisation ou photo) ou par la poste

Nom, Prénom _____ Noms et prénoms des deux conjoints le cas échéant	Prénoms des enfants	Année naissance	Pays d'origine
Nom, Prénom _____	_____	_____	_____
Adresse _____ _____	_____	_____	_____
Code postal _____ Téléphone _____	_____	_____	_____
Courriel _____ (Important moyen de communiquer des nouvelles de l'adoption)	_____	_____	_____

Membre privilège\* (par famille) : nouveau membre : **45 \$**  ou renouvellement : **30 \$**

Membre privilège corporatif\* (par société) : **60 \$**  Membre régulier : **Gratuit**

Je désire faire un don de \_\_\_\_\_ \$ A la FPAQ

### **SERVICES**

- Défense des intérêts des adoptants et de leur famille
- Personnes-ressources (information, soutien, réseautage)
- Nouvelles du monde de l'adoption via courriel
- Bottin des ressources en adoption couvrant toutes les régions du Québec (*membre privilège seulement\**)
- Journal « La Cigogne » (*membre privilège seulement\**)
- Accès à la section réservée du site web [www.fpaq-adoption.ca](http://www.fpaq-adoption.ca) qui propose des ressources et des informations supplémentaires sur l'adoption (*membre privilège seulement\**)

Envoyez votre inscription à : Fédération des Parents adoptants du Québec  
426 De Courchevel  
Laval (Québec) H7N 5M6  
Courriel : [fpaq.info@gmail.com](mailto:fpaq.info@gmail.com)

Visitez-nous sur le site internet : [www.fpaq-adoption.ca](http://www.fpaq-adoption.ca) ou Facebook : [www.facebook.com/AdoptionFPAQ](http://www.facebook.com/AdoptionFPAQ)